

De la plus haute des solitudes à la plus grande des sollicitudes

Le débat en France sur l'intégration va rentrer dans une nouvelle séquence. Et il aura des effets considérables sur le rapport des immigrés aussi bien avec leur pays d'origine qu'avec le pays de résidence.

En France comme dans d'autres pays européens, les immigrés ont été perçus jusqu'au début des années 80 comme une simple force de travail, essentiellement masculine, corvéable à loisir, vivant dans la Cité sans être concernés par les affaires de celle-ci. L'immigration, particulièrement maghrébine, ne se percevait alors que comme « une masse apolitique et passive » qui se contentait, sans le moindre sourcillement, de sa posture de double variable d'ajustement économique. Elle était utilisée en tant que telle aussi bien par les pays d'accueil que par les pays d'origine, comme le Maroc.

Cette thèse de « la passivité politique des immigrés » était alors largement partagée par la classe politique française. Et si l'atonie politique était réelle, l'attribuer, comme le faisaient les thèses ethno-différentialistes, à un manque « de culture démocratique » des immigrés, particulièrement chez ceux qui provenaient des anciennes colonies, est réductionniste. Ces thèses attribuaient la cause de cette lacune, en gros, au manque de modernité de la société d'origine.

Méfiance atavique

En fait, plusieurs facteurs contribuaient à cette inertie. En plus du mythe du retour qui favorisait le caractère éphémère du séjour, le profil moyen des immigrés y était pour beaucoup : en majorité analphabètes, issus le plus souvent du monde rural, les immigrés développaient une méfiance atavique de tout ce qui avait attiré à la politique. Et pour cause. Originaires de sociétés autoritaires, la chose politique, c'était du sulfureux. Ça l'était d'autant plus que l'encadrement par des Amicales n'arrangeait en rien l'affaire.

Certains militants de gauche, souvent exilés, ajoutés à quelques étu-



Le droit de vote des immigrés remis au goût de l'actualité.

dants étrangers qui avaient forgé leurs armes dans le syndicalisme étudiant comme à l'UNEM, vont être des pionniers dans ce combat pour la cause migratoire. Mais incontestablement, celui qui pèsera le plus dans la bataille pour le droit des immigrés sera l'enfant de l'immigré lui-même. Impétueux, révolté et souvent brouillon, il va très vite contester l'ordre établi. Il le fera, parfois avec violence. Son apparition aura comme terrain les quartiers de France d'où il lancera son refus du racisme, de la discrimination et des inégalités.

Trente ans plus tard, l'immigration est toujours à l'ordre du jour. Pour preuve, la virulence de la dernière campagne électorale, l'une des plus violentes de ces trente dernières années surtout s'agissant de la thématique de l'immigration. Le

camp de la normalité a vaincu celui de l'outrance. Et cela risque de constituer un nouveau tournant déterminant qui peut finir par changer l'ADN de la problématique.

La victoire de François Hollande est, il ne faut pas l'oublier, aussi la victoire de 60 engagements pour une présidence qui se veut sous les auspices de la normalité et de la parole tenue. Or, parmi ces engagements figure celui des droits de vote aux élections municipales des résidents étrangers qui vivent en France depuis au moins cinq ans. Cet engagement figurait certes, déjà dans le programme des socialistes en 1981 et on reproche, le plus souvent, à François Mitterrand ce qu'on considère, à tort me semble-t-il, comme un reniement. Oui, Mitterrand avait abandonné cette promesse électorale qui certes fi-

gurait dans ses 110 Propositions (80e proposition). Mais un tel texte ne serait compris sans le contexte. Mitterrand l'avait fait contraint et forcé parce qu'il savait que cela ne pouvait aboutir sans le concours d'un Sénat hostile et majoritairement de droite. C'est une affaire de raison plus qu'elle n'est de courage. N'a-t-il pas fait abolir la peine de mort contre une opinion hostile mais avec un soutien d'une partie de son opposition ?

En 1987, c'est encore François Mitterrand, à l'occasion de sa candidature pour un second mandat, qui s'était déclaré toujours favorable mais ne jugeait pas le pays prêt à son adoption. En plus de la question de la réciprocité, il y a la nécessité d'une révision de la Constitution, sur la qualité d'électeur et donc, en l'absence d'un ré-

férendum, cela exige l'accord du même Sénat, suivi de la majorité des trois-cinquièmes au Congrès.

Toutefois, on ne mesure pas assez, à mon sens, combien l'action miterrandienne va reconfigurer, par d'autres biais, le design de l'immigration. C'est sous son égide qu'il sera permis aux étrangers de se constituer en association, abolissant ainsi une loi scélérate qui datait des années trente. Que les étrangers verront leurs droits syndicaux plus élargis et surtout qu'il sera procédé à la création de la carte de résidence de dix ans en remplacement de la carte de séjour qui, avancée considérable, en diffère par l'accès et l'élargissement de tous les droits à l'exclusion de celui de prétendre à la fonction publique. Sans compter la reconduction tacite de la validité de la dite carte, ce qui induit un effet stabilisant et durable.

La vie associative, la vie syndicale et la résidence stable et durable seront les ingrédients préparatoires d'une irréversibilité de l'intégration mais aussi du développement d'une citoyenneté sociale qui est le prélude d'une citoyenneté politique.

Survivra un élément qui, mine de rien, impactera la question ne serait-ce qu'en installant la contradiction. En 1992, le Traité de Maastricht va accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les ressortissants de l'UE, créant par la même la citoyenneté européenne. Ainsi un Belge qui vit depuis deux ans dans une ville française et qui paie les mêmes impôts locaux que son voisin Marocain ou Malien, qui lui vit dans la ville depuis quarante ans, se voit octroyer un insupportable droit discriminant.

Depuis 1981 et surtout depuis 1983 avec l'émergence du Front national, l'immigration, particulièrement d'origine maghrébine et musulmane, va devenir régulièrement, et à l'occasion de chaque scrutin non seulement un point de clivage, dans un sens comme un autre, mais elle servira à chaque fois, si ce n'est de bouc-émissaire du moins d'épouvantail pour effrayer le chaland. Après l'avoir accusé d'être responsable de la crise, on l'associera bientôt à l'insécurité, avant de l'accabler de la menace qu'elle fait peser sur le modèle social, surtout avec l'affirmation du fait religieux. Dans le même temps, même si les flux migratoires continuaient à faire venir près de 100.000 personnes par an, le stock des cartes de résidence

se vidait par le mouvement de naturalisation. Cette donnée n'échappera pas à la classe politique qui inventera « gadgetiquement » la notion de diversité soulignant ainsi le poids politique toujours grandissant, de ces nouveaux Français. Ceux-ci, jusqu'alors Marocains ou Sénégalais, ont désormais la citoyenneté pleine et entière dont ils n'usent (autre débat) pas encore à bon escient.

Dès le début des années 90, les différents gouvernements qui vont se succéder afficheront, de manière fétichiste certes, une figure de la diversité. Se succéderont ainsi Kofi Yamgnane, Hamlaoui Mekachera, Tokia Saïfi, Azouz Begag, Rachida Dati, Fadéla Amara, Rama Yade, Nora Berra. Depuis deux mois à côté de trois ministres des DOM-TOM, on trouve une native de Séoul, Fleur Pellerin et trois Maghrébins dont Kader Arif, Yamina Benguigui tous deux d'origine algérienne et notre Najat Vallaud Belkacem.

Citoyenneté communale

Cette cooptation par le haut est une démarche qui diffère de ce qui se pratique en Belgique ou aux Pays-Bas où, depuis fort longtemps, le droit de vote des étrangers a contribué à faire émerger des figures politiques telles que, pour ne citer que les Marocains, Khadija Arib, député depuis 14 ans ou Ahmed Boutaleb, Maire de Rotterdam. Pour ce qui est de la Belgique, citons l'exemple de Hassan Boucetta, sénateur ou celui de Fatiha Saïdi, politicienne aguerrie et actuellement parlementaire. Jusqu'aux dernières législatives françaises qui ont vu arriver à l'assemblée nationale 9 députés de la diversité, tous socialistes, la France, grande démocratie devant l'éternel et pays habitué à avaler des flots migratoires, figurait, en la matière, parmi les mauvais élèves de l'Europe. Jusqu'à 2012, la France ne comptait sur les 520.000 conseillers municipaux guère plus de 2343 élus de la diversité. Pour ce qui est des instances nationales, l'Hexagone ne comptait que six sénateurs dont des élus de l'Outremer qu'on classe maladroitement dans la diversité et deux Maghrébines, d'origine algérienne pour l'essentiel. L'Assemblée nationale comptait dans ses effectifs trois élus des DOM-TOM. Enfin, un élu européen d'origine étrangère en la personne de Kader Arif, aujourd'hui ministre.

Par comparaison, beaucoup de pays européens, nordiques surtout, avaient enclenché ce processus d'intégration par la politique depuis au moins une vingtaine d'années. L'Allemagne, essentiellement avec sa population turque a eu des élus au Parlement européen depuis 1989 et au Bundestag depuis 1994. La Hollande reste la plus avancée avec des vrais leaders politiques comme les exemples évoqués plus haut. Sans compter ce qui se passe plus discrètement en Suède ou le Danemark...

Maintenant, avec la victoire de François Hollande, tout le monde est au pied du mur. L'actuel président a pris l'engagement sur le droit de vote des étrangers. Et il n'a plus d'excuse. Il a une majorité confortable. Le sénat, majoritairement à gauche, pour l'instant, a adopté le 8 décembre 2011, par 173 contre 166 (vrai clivage), une proposition de loi accordant le droit de vote aux élections municipales aux étrangers. Enfin et surtout l'opinion est aujourd'hui plus disposée. Elle sera donc en œuvre en 2014.

De fait, le débat sur l'intégration va rentrer dans une nouvelle séquen-

ce. Et il aura des effets considérables sur le rapport des immigrés aussi bien avec leur pays d'origine qu'avec le pays de résidence. La citoyenneté communale enracine le sentiment d'appartenance. L'immigré fera l'objet de toutes les attentions par la classe politique locale et en tutoyant les urnes, ceux-ci pourront influencer, directement ou indirectement, sur les questions de citoyenneté. Cela posera aussi des défis pour des pays comme le Maroc. Car la question de la double allégeance se posera avec plus d'intensité, comme c'est le cas avec la Hollande aujourd'hui. Quel parcours ! De la plus haute des solitudes, l'immigré passe, peu à peu, à la plus grande des sollicitudes. Dernier mot. Avec la nouvelle constitution et grâce à la réciprocité, il y aura lieu de tenir compte, pour les élections d'une ville comme Rabat, Casa ou Marrakech, du poids électoral des nombreux citoyens français qui vivent parmi nous et qui pourront alors irriguer, voire égayer le débat politique. ■

Driss Ajbali, sociologue et membre du CCME



OFPPT



A L'OCCASION DU 13^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI

LE DIRECTEUR GENERAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu le Glorifie

Leurs meilleurs vœux déferents de bonheur, de santé et de longue vie, ainsi qu'à

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives.